

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 35

Ayant donné un Pouvoir : 01

Absent : 00

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 36

**Résultat du vote :**

*Délibération ne donnant pas lieu à vote.*

**Majorité absolue des suffrages exprimés : 19**

**Secrétaire de séance :**

Laurence POLLET

**Date de la convocation :**

08/04/2026

**35 présent(e)s** : *Avressieux* : MM. MENUEL André, REGALLET Paul. *Belmont-Tramonet* : MM. GROS Sébastien, MARTIN Pascal. *Champagneux* : Mme LO BONO Angéline, M. LACROIX Gilles. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MM. DESBOIS Nicolas, ETIENNE Christian, MONTAGNE Erick. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes BERTEAU Maëva, POTELLE Carine, YACONO Céline, MM. GOURHANT Yann, SAVARY Sébastien, TAVELLA Jean-Franck. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mmes COLRAT Christelle, PLASSAIS Catherine, MM. LAINARD Jean-Pierre, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes CHARANCE Régine, PICARD Marie-France, POLLET Laurence, RIVE Nathalie, MM. JACQUEMIER Nicolas, KREBS Jean-Marie, PARCORET Régis, PERROUD Régis. *Sainte Marie d'Alvey* : Mme CORNET Romance. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

**01 pouvoir** : Mme BECHEROT Nathalie à M. BERTHIER Yves.

**00 absent(e)** :

**OBJET** : LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE DE L'ELU(E) LOCAL(E) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. L2121-7, alinéa 3 ;

Considérant que lors de la première séance du conseil communautaire, le Président donne lecture de la charte de l' élu local ;

La Charte de l' élu local est remise à chaque conseillère et conseiller communautaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

➤ENTEND la lecture de la Charte de l' élu local ;

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 17/04/2026,

Le Président,  
Paul REGALLET

La secrétaire de séance,  
Laurence POLLET



A large, handwritten signature in black ink, which appears to be 'Laurence Pollet', is written over the signature line.